



Psychologues : Restons Mobilisés !

La manifestation du 10 juin a été un vrai succès. Suite à notre entrevue au ministère il apparaît que ce n'est qu'une première étape, nous devons rester mobilisés pour que les conseillers du Ministre tiennent leur engagement : reprendre rapidement et avec nous leurs travaux concernant les psychologues.

Nous demandons :

- L'accès **direct aux psychologues**, dans le service public et le secteur privé tout comme en libéral, sans prescription médicale ;
- La création massive de **postes de psychologues** dans les services publics et apparentés (médico-social, éducatif, culturel, insertion sociale ou professionnelle, etc.) ;
- Une prise en charge par l'Assurance Maladie à **des tarifs décents et réalistes**, des salaires revalorisés et respectueux des psychologues, garantissant un travail de qualité pour le public ;
- La reconnaissance de la **haute qualification des psychologues** ;
- Le respect de notre appartenance aux **sciences humaines** : nous refusons toute paramédicalisation et tout assujettissement au médical (la souffrance psychique n'est pas qu'une affaire de médecine !) ;
- Le respect de la **pluralité des approches** garantissant la liberté de choix du public.

Refusons ces dispositifs indigents !

Nous réaffirmons que tous les dispositifs en cours ou en projet :

- Sont inadaptés aux besoins de la population (médicalisation de la souffrance psychique, parcours du combattant auprès de multiples interlocuteurs, lourdeurs administratives...);
- Ignorent la réalité des pratiques des psychologues ;
- Ne prennent en compte ni l'avis des psychologues eux-mêmes, à travers leurs organisations représentatives, ni leur expertise ;
- Ne respectent pas la profession, sa déontologie, la pluralité de ses pratiques ;
- Paramédicalisent les psychologues et les rémunèrent à des tarifs indignes.

Certains psychologues peuvent se trouver contraints de travailler dans ces dispositifs imaginant qu'ils gagneront ainsi leur vie, mais ce ne sera pas le cas et il faut résister collectivement !

Soyons rassemblés et solidaires pour dénoncer et refuser ces dispositifs multiples et inadaptés :

- Les expérimentations CNAM sur le remboursement des psychothérapies ;
- « Psy Enfant Ado, 3-17 ans » ;
- « Santé psy Etudiant » ;
- « PsyCog » : Intervention de PSYchologue auprès du patient et/ou de l'aidant dans le parcours personnalisé des personnes atteintes de troubles COGnitifs liés à la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;
- « Écoute Émoi » pour jeunes de 11 à 21 ans ;
- « Parcours de soins global après le traitement d'un cancer » ;
- Le dispositif dictant l'expertise spécifique des psychologues intervenant auprès des enfants présentant des troubles du neuro-développement (arrêté du 10 mars 2021).

Et tout dispositif imposé ne respectant pas l'exercice professionnel des psychologues et ne permettant pas un travail de qualité.